



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

RECUEIL SPECIAL DELEGATIONS DE SIGNATURES DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE

(6 AVRIL 2007)

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, à l'accueil de la préfecture site Saint-Aubin, ainsi que sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique ACTION DE L'ETAT

Les documents et plans annexés peuvent être consultés auprès du service sous le timbre duquel la publication est réalisée.

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ET DE DIFFUSION**

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

- **le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 6 avril 2007 a été affiché ce jour ;**
- **le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.pref.gouv.fr**

A Angers, le 6 avril 2007

**Pour le préfet, et par délégation,
L'attachée,**

Isabelle NICOL

SOMMAIRE

I - INFORMATIONS DEPARTEMENTALES

II – ARRETES

DIRECTION DE L'ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES

Bureau de la coordination et du courrier

Délégation de signature :

- Mme Béatrice THERY, Directrice de l'animation des politiques interministérielles, (modification 1) . 7
- M. Luc LUSSON, Directeur de la réglementation, 8
- M. Stéphane CASSEREAU, Ingénieur en chef des mines, Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays de la Loire 12

III - AVIS ET COMMUNIQUES

I - INFORMATIONS DEPARTEMENTALES

II – ARRETES

DIRECTION DE L'ANIMATION
DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de la coordination et du courrier
Arrêté DAPI/BCC n° 2007-292
g/PREF dél DAPI

Délégation de signature à Madame Béatrice THERY
Directrice de l'animation des politiques interministérielles

Modificatif n° 1

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'honneur,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 22 janvier 2007 susvisé est modifié et rédigé comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice THERY, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée par Mme Mariline LEPICIER, attachée principale d'administration de l'Intérieur et de l'Outre-mer, adjointe à la Directrice de l'animation des politiques interministérielles.

Hors ces situations, délégation est donnée à Mme Mariline LEPICIER à l'effet de signer :

- les correspondances et documents courants relevant de ses attributions propres,

les procès-verbaux des réunions de la commission de surendettement des particuliers des arrondissements d'Angers et de Saumur ainsi que les décisions individuelles adoptées par cette instance.

... »

ARTICLE 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral DAPI/BCC n° 2007-053 du 22 janvier 2007 donnant délégation de signature à Madame Béatrice THERY, directrice de l'animation des politiques interministérielles, demeurent inchangées.

ARTICLE 3 :

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 3 avril 2007

Le Préfet de Maine et Loire

Signé : Jean-Claude VACHER

DIRECTION DE L'ANIMATION
DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de la coordination et du courrier
Arrêté DAPI/BCC n° 2007-291

g/ dél D1

Délégation de signature à M. Luc LUSSON,
Directeur de la réglementation.

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire

Officier de la Légion d'honneur,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de signature est donnée à M. Luc LUSSON, directeur de la réglementation, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions du service, à l'exception des circulaires aux maires et des correspondances avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil régional, les conseillers régionaux, le président du conseil général, les conseillers généraux, les chefs des services régionaux :

les décisions, les arrêtés, les correspondances, les télécopies et les documents comptables,
les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc LUSSON, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 1^{er} sera exercée par M. Jacques LAGUERRE, attaché, M. Jean-Pierre GAYOL, attaché, et M. Florent FELZINES, attaché.

Délégation de signature est donnée à M. Jacques LAGUERRE, attaché, en qualité d'adjoint au directeur de la réglementation en ce qui concerne les matières énumérées à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 :

Délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre GAYOL, attaché, chef du bureau des élections, de la vie associative et de la réglementation générale dans le cadre des attributions de son bureau, en ce qui concerne :

*** dans le domaine des élections et de la vie associative**

- les correspondances et documents relevant des attributions du bureau dans ce domaine,
- les récépissés de déclarations d'associations loi 1901 et d'associations syndicales de co-propriétaires,
- les documents relatifs aux révisions des listes électorales,
- les récépissés des déclarations de candidature aux élections politiques et professionnelles,
- les déclarations d'options des doubles nationaux pour le service national,
- les récépissés de déclaration de système de vidéosurveillance,
- les télécopies,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

Délégation de signature est également donnée à M. Philippe PINAULT, secrétaire administratif de classe normale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Pierre GAYOL et de M. Philippe PINAULT, délégation de signature est donnée à M. Laurent BALLETT, secrétaire administratif de classe normale.

Délégation est donnée à :

- Mme Josiane HAY-MOUSSET, adjointe administrative,
- Mlle Lydie DUPUIS, adjointe administrative,
- M. Christian BOUE, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- M. Yves YONNET, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- M. Dany ROSSARD, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,

à l'effet de signer les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

*** dans le domaine des titres d'identité et de voyages :**

- les correspondances et documents relevant des attributions du bureau dans ce domaine,
- les cartes nationales d'identité,
- les passeports individuels et collectifs,
- les autorisations collectives de sortie des mineurs du territoire,
- les oppositions de sortie des mineurs du territoire,
- les laissez-passer,
- les télécopies,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux,

délégation de signature est également donnée à M. Laurent BALLETT, secrétaire administratif de classe normale.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Pierre GAYOL et de M. Laurent BALLETT, délégation de signature est donnée à M. Philippe PINAULT, secrétaire administratif de classe normale.

* dans le domaine de la réglementation générale

- les correspondances et documents relevant des attributions du bureau dans ce domaine,
- les cartes professionnelles,
- les cartes d'activités non sédentaires,
- les récépissés de déclaration de revendeurs d'objets mobiliers,
- les livrets spéciaux, livrets et carnets de circulation,
- les récépissés de déclaration de détention d'arme(s),
- les récépissés de déclaration de commerce d'armes de 5^{ème} et 7^{ème} catégories,
- les cartes européennes d'arme à feu,
- les récépissés de demande d'autorisation de manifestation aérienne,
- les récépissés de déclaration d'installation temporaire de ball-traps,
- les récépissés de demande de création d'aérodrome privé et de plate-forme pour engins ultra-légers motorisés,
- les récépissés de déclaration de création d'entreprise de surveillance, gardiennage et transport de fonds,
- les bons de commande et les certificats d'acquisition de produits explosifs,
- les transmissions de dossiers de brevets d'invention,
- les demandes d'extraits de casier judiciaire,
- les télécopies,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre GAYOL, délégation de signature est donnée à M. Philippe PINAULT et à M. Laurent BALLEZ, secrétaires administratifs de classe normale.

Délégation est donnée à :

- Mme Marie-Renée GAULTIER, adjointe administrative,
 - Mlle Catherine CANTIN, adjointe administrative,
 - Mme Isabelle BONNET, adjointe administrative,
 - Mme Chantal BRIOT, adjointe administrative,
 - Mme Katia GUENET, agent administratif de 2^{ème} classe,
- à l'effet de signer les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée à M. Jacques LAGUERRE, attaché, chef du bureau de la circulation et à Mme Caroline GUILLAUME, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef de bureau, dans le cadre des attributions du bureau, en ce qui concerne :

- les correspondances courantes,
- les cartes grises, certificats de situation et certificats internationaux,
- les procès-verbaux d'indisponibilité des certificats d'immatriculation signifiés sur place par huissier,
- les conventions passées dans le cadre des téléprocédures,
- les permis de conduire nationaux et internationaux,
- les attestations ou récépissés provisoires de conduite,
- les convocations aux visites médicales,
- les décisions administratives faisant suite aux avis des commissions médicales du permis de conduire siégeant dans le département et dans les autres départements,
- les convocations aux commissions dont le secrétariat est assuré par le bureau, ainsi que celles aux membres du jury et candidats aux examens (taxi, BEPECASER) organisés par le bureau,
- les décisions administratives liées aux suspensions administratives du permis de conduire, à la gestion du permis à points (réf 47, réf 49),
- les autorisations d'exploitation des voitures de petite remise,
- les cartes professionnelles de conducteur de taxi,
- les autorisations d'enseigner la conduite des véhicules,
- les agréments d'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur et des centres de formation de moniteurs d'auto-école,
- les agréments des centres dispensant des formations spécifiques (récupération de points, stage alternatif à sanction ...),
- les agréments des centres de contrôles techniques des voitures d'occasion et des contrôleurs techniques (autorisations, modifications et radiations),
- les demandes d'extraits de casier judiciaire,
- les récépissés de déclaration de manifestations sportives pédestres, cyclistes, motocyclistes et automobiles n'ayant pas un caractère de compétition,
- les consultations liées à l'instruction des dossiers, les réquisitions de dossiers,
- les documents comptables se rapportant à l'activité du bureau,

- les télécopies,

- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

Délégation de signature est donnée à Mme Lionelle GUYOT-BOCAHUT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, responsable de la section « cartes grises », en ce qui concerne :

- les consultations liées à l'instruction des dossiers,

- les cartes grises, certificats de situation et certificats internationaux,

- les procès-verbaux d'indisponibilité des certificats d'immatriculation signifiés sur place par huissier,

- les réquisitions de dossiers,

- les correspondances courantes, transmissions, attestations constatant des faits ou droits, documents relevant de la section « cartes grises » ,

- les télécopies,

- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

Délégation est donnée à :

- M. Hervé BLIN, adjoint administratif,

- Mme Sylvie CALLY, adjointe administrative,

- Mlle Ludivine CUSSON, adjointe administrative

- Mme Fabienne DESSAIVRE, adjointe administrative,

- Mme Marie-Pierre DERSOIR, adjointe administratif,

- Mme Claudine FRANCES, adjointe administrative,

- Mme Jacqueline LEBASTARD, adjointe administrative,

- Mme Jacqueline PIVETEAU, adjointe administrative,

- Mme Françoise POUDRAY, adjointe administratif,

- Mlle Isabelle VIVES, adjointe administrative

à l'effet de signer les attestations de dépôt de dossiers, demandes de compléments de dossiers pour les affaires relevant de leurs attributions, les transmissions de dossiers et documents, les télécopies.

Délégation est donnée à :

- Mme Marie-Cécile BAUDINOT, adjointe administrative

- Mme Annie BELLANGER, adjointe administrative,

- M. Nicolas BOSSE, adjoint administratif,

- Mme Stéphanie FERCHAUD, adjointe administratif

- Mme Françoise CLAIN, adjointe administratif,

- Mme Florine MARTIN, adjointe administrative,

à l'effet de signer les convocations aux visites médicales, les demandes de complément de dossiers pour les affaires relevant de leurs attributions, les attestations de dépôt de dossiers, de paiement de visite médicale, les récépissés provisoires de conduire délivrés dans la limite des instructions reçues, les transmissions de dossiers et documents, les pièces annexes des arrêtés préfectoraux, les télécopies.

Délégation est donnée à :

- M. Nicolas BOSSE, adjoint administratif,

- M. Laurent DELOLME, adjoint administratif,

- Mme Ginette LE GAC, adjointe administrative

- M. Bruno THILLOUX, adjoint administratif,

à l'effet de signer les demandes de complément de dossiers pour les affaires relevant de leurs attributions, les récépissés de dépôt de demandes de permis de conduire, les récépissés provisoires de conduire délivrés conformément aux instructions reçues, les demandes d'authentification des permis de conduire étrangers, les télécopies.

Délégation est donnée à :

- Mme Christine CHOUTEAU, adjointe administrative,

- Mme Sylvie LUCAS, adjointe administratif,

- Mme Brigitte TAUDON, adjointe administratif,

à l'effet de signer les demandes de complément de dossiers dont la gestion relève de leurs attributions.

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Marie-Ange COUPECHOUX, adjointe administrative,

- Mme Marie-Hélène MAUGIN, adjointe administrative principale,

- Mme Chantal SEYEUX, adjointe administrative,

en ce qui concerne :

- les transmissions de dossiers de randonnées (services et mairies),

- les fiches de communication au ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer pour l'informer des attributions, annulations et modifications d'agrément des contrôleurs techniques de véhicules,

- les demandes de complément de dossiers pour les affaires relevant de leurs attributions,
- les transmissions de documents,
- les demandes d'extrait de casier judiciaire,
- les télécopies,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

ARTICLE 5 :

Délégation de signature est donnée à M. Florent FELZINES, attaché, chef du bureau des étrangers dans le cadre des attributions de son bureau, en ce qui concerne :

- les correspondances et documents relevant des attributions de ce bureau,
- les titres de séjour des étrangers,
- les titres de voyage des réfugiés et apatrides,
- les visas des passeports,
- les attestations constatant des faits ou des droits,
- les cartes de commerçants étrangers,
- les actes et correspondances relatifs à la notification et à l'exécution des décisions prises à l'égard des ressortissants étrangers,
- les demandes d'extraits de casier judiciaire,
- les documents de circulation pour étranger mineur,
- les titres d'identité républicains,
- les certifications conformes relatives à l'état-civil des étrangers,
- les télécopies,
- les pièces annexes des arrêtés préfectoraux.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florent FELZINES, la délégation de signature qui lui est consentie sera exercée par M. Claude BERNIER, Mme Jeanne GRELIER et Mme Danièle GENARD secrétaires administratifs de classe supérieure, Mme Suzanne CRUCHET, Mlle Karen GISNEAU, Mlle Adeline HAMEL et Mme Anne BENEVENT, secrétaires administratives de classe normale.

Délégation de signature est accordée à Mme GRELIER, et à M. BERNIER, en ce qui concerne :

- le renouvellement des cartes de résident, des certificats de résident algérien de 10 ans et des cartes de séjour des ressortissants des états membres de l'Union européenne ;
- la délivrance des premières demandes de cartes de séjour pour les ressortissants des états membres de l'Union européenne ;
- les autorisations provisoires de séjour ;
- la délivrance des récépissés de première demande de titre de séjour des ressortissants des états de l'Union européenne et le renouvellement de ces récépissés ;
- le renouvellement des récépissés de demande de titre de séjour des étrangers non communautaires ;
- les récépissés de demandes d'asile ;
- les demandes d'extraits de casier judiciaire des ressortissants étrangers ;
- les correspondances avec les particuliers relatives à des demandes de renseignements ou tendant à compléter un dossier.

Délégation de signature est accordée à :

- Mme GRELIER et Mme CRUCHET, en ce qui concerne :

les bordereaux de transmission et les rappels de demandes d'enquêtes auprès des services de la direction départementale de la sécurité publique et de la gendarmerie relevant des attributions de la section " naturalisation ",

- Mme Françoise LEPELLETIER-MOREAU, agent administratif de 2^{ème} classe, en ce qui concerne :

- les récépissés des demandes de regroupement familial,

- Mme Véronique LOUBAYI, adjointe administrative, en ce qui concerne :

- le renouvellement des récépissés des cartes de séjour des ressortissants communautaires et non communautaires,

ARTICLE 6 :

L'arrêté préfectoral SG/BCC n° 2005-23 du 10 janvier 2005, modifié, donnant délégation de signature à M. Luc LUSSON, directeur de la réglementation, est abrogé.

ARTICLE 7:

Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 3 avril 2007

Le Préfet de Maine et Loire

Signé : Jean-Claude VACHER

DIRECTION DE L'ANIMATION
DES POLITIQUES INTERMINISTERIELLES
Bureau de la coordination et du courrier
Arrêté DAPI-BCC n° 2007-290
g/ SDR dél DRIRE
Délégation de signature à M. Stéphane CASSEREAU,
Ingénieur en chef des mines,
Directeur régional de l'industrie, de la recherche
et de l'environnement des Pays de la Loire

ARRETE

Le Préfet de Maine-et-Loire
Officier de la Légion d'honneur,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation de signature est donnée à M. Stéphane CASSEREAU, ingénieur en chef des mines, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays de la Loire, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, en ce qui concerne le département de Maine-et-Loire :

1 - Toutes correspondances administratives courantes, à l'exception :

- 1.1.- des circulaires aux maires
- 1.2.- des correspondances avec les ministres, les parlementaires, le président du conseil régional et les conseillers régionaux, le président du conseil général et les conseillers généraux, les chefs des services régionaux.

2 - Toutes décisions et tous documents dans les matières mentionnées ci-après, dans le cadre de l'application des dispositions législatives les réglementant, ainsi que des arrêtés s'y rapportant.

- 2.1.- Métrologie, contrôles
métrologie légale, loi du 4 juillet 1837
répression des fraudes, loi du 1er août 1905
publicité mensongère, loi du 27 décembre 1973
répartition des produits industriels et de l'énergie, ordonnance n° 58.1331 du 23 décembre 1958
sécurité des produits industriels, loi n° 78.23 du 10 janvier 1978
- 2.2.- Qualité, normalisation
loi validée du 24 mai 1941 concernant la normalisation.
- 2.3.- Application de la politique du ministère chargé de la recherche et de la technologie en matière de recherche.
- 2.4.- Application de la politique du ministère chargé de l'industrie et du ministère chargé de la recherche et de la technologie en matière de technologie.
- 2.5.- Application de la politique du ministère chargé de l'industrie en matière de développement industriel.
- 2.6.- Exploitation du sol et du sous-sol (code minier, police) :
mines, recherche et exploitation d'hydrocarbure, carrières,
stockages souterrains de gaz et d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés,
eaux minérales,
eaux souterraines.
- 2.7.- Production, transport et distribution du gaz et de l'électricité
loi du 8 avril 1906 sur les canalisations d'électricité et de gaz
loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie
loi du 15 février 1941 relative au gaz
application du statut national des industries électriques et gazières et droit du travail
- 2.8.- Utilisation de l'énergie
loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie.
loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique.
- 2.9.- Canalisations de transport d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.
loi n° 58-336 du 29 mars 1958 relative aux canalisations et aux pipe-lines
loi n° 65-498 du 29 juin 1965 pour la construction des canalisations
décret n° 59-998 du 14 août 1959 portant réglementation de sécurité
- 2.10.- Appareils et canalisations sous pression de vapeur ou de gaz

loi n° 43- 571 du 28 octobre 1943 modifiée relative aux appareils à pression de vapeur employés à terre et aux appareils à pression de gaz employés à terre ou à bord des bateaux de navigation intérieure,
décret du 2 avril 1926 modifié portant règlement sur les appareils à vapeur autres que ceux placés à bord des bateaux,
décret n° 43- 63 du 18 janvier 1943 portant règlement sur les appareils à pression de gaz,
décret n° 99.1046 du 13 décembre 1999 relatif aux équipements sous pression

2.11.- Véhicules (code de la route)

2.12.- Matières dangereuses (règlement pour le transport des matières dangereuses)

2.13.- Délégués mineurs (code du travail)

ARTICLE 2 :

Sont exceptées des délégations mentionnées au paragraphe 2 de l'article 1^{er} du présent arrêté, les décisions qui :

- mettent en jeu le pouvoir de contrôle vis-à-vis des communes,
- font intervenir une procédure d'enquête publique instruite par les services de la préfecture, notamment en matière d'expropriation pour cause d'utilité publique, d'occupation temporaire et d'institution de titres miniers ou de titres concernant des stockages souterrains et d'autorisations de gravières ou carrières.

ARTICLE 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Stéphane CASSEREAU, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1 du présent arrêté pourra être exercée par M. Matthieu SCHULER, ingénieur en chef des mines, directeur-adjoint.

Délégation de signature pourra également être exercée, pour les correspondances administratives visées au paragraphe 1 de l'article 1^{er} du présent arrêté, selon les domaines visés, par :

- Serge WATTELIER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de mission, secrétaire général,
- et par les agents désignés dans les alinéas ci-dessous :

* pour les domaines visés au paragraphe 2-1, par MM. Gérard GARCIA, Michel ROSE et Yves MOEBS, ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines, Mme Kathy DELEPLANQUE ET M. André LAURENT, ingénieurs de l'industrie et des mines, MM. Patrice GUILLET et Bernard PUIZILLOUT, techniciens supérieurs en chef de l'industrie et des mines ;

* pour les domaines visés au paragraphe 2-2, par M. Dominique MAILHOT, ingénieur des mines, MM. Gérard GARCIA et Patrick EPICIER, ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines, M. Florian SIMON, ingénieur de l'industrie et des mines.

* pour les domaines visés au paragraphe 2-3, en ce qui concerne l'application politique du ministère chargé de la recherche et de la technologie, en matière de recherche par M. Francis YGUEL, délégué régional à la recherche et à la technologie ;

* pour les domaines visés au paragraphe 2-4 en ce qui concerne l'application politique du ministère chargé de l'industrie et du ministère chargé de la recherche et de la technologie, en matière de technologie par M. Francis YGUEL, délégué régional à la recherche et à la technologie et Dominique MAILHOT, ingénieur des mines et M. Patrick EPICIER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;

* pour les domaines visés au paragraphe 2-5, en ce qui concerne l'application politique du ministère chargé de l'industrie, en matière de développement industriel par M. Dominique MAILHOT, ingénieur des mines et M. Patrick EPICIER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines ;

* pour les domaines visés aux paragraphes 2-6, par M. Etienne LARSABAL, ingénieur des mines, MM. André GALLET, Patrick COUTURIER, Michel ROMAGNOLI et Yves MOEBS, ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines, M. Serge BORDAGE et Jérôme DAVID, ingénieurs de l'industrie et des mines ;

* pour les domaines visés au paragraphe 2-7, (sauf en ce qui concerne les autorisations de mise en service des installations de réception de stockage et de re-gazéification de gaz naturel liquéfié), par M. André CATILLION, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat (Equipement) et M. Hervé JOSLAIN, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat (Equipement) ;

* pour les domaines visés au paragraphe 2-8, par M. André CATILLION, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat (Equipement) ;

* pour les domaines visés au paragraphe 2-9, par M. André CATILLION, ingénieur divisionnaire des Travaux Publics de l'Etat (Equipement) MM. Gérard GARCIA et Michel ROSE, ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines, M. Hervé JOSLAIN, ingénieur des Travaux Publics de l'Etat (Equipement), Mme Stéphanie REINTEAU, ingénieur de l'industrie et des mines ;

* pour les domaines visés aux paragraphes 2-10, 2-11 et 2-12, par MM. Gérard GARCIA, Michel ROSE, Yves MOEBS et André PERRIER, ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines, Mme Stéphanie REINTEAU et MM. André LAURENT et Pierre COUSIN, ingénieurs de l'industrie et des mines, M. Patrice GUILLET et Christian NAUBRON,

techniciens supérieurs en chef de l'industrie et des mines, M. Daniel LERIDON, technicien supérieur principal de l'industrie et des mines, Pierre-Yves SOULARD, techniciens supérieurs de l'industrie et des mines ;

* pour les domaines visés au paragraphe 2-13, par M. Etienne LARSABAL, ingénieur des mines, MM. André GALLET et Yves MOEBS, ingénieurs divisionnaires de l'industrie et des mines, M. Jérôme DAVID, ingénieur de l'industrie et des mines ;

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des chefs d'unité désignés ci-après, la délégation de signature qui peut lui être conférée dans son domaine spécifique d'activité, en application de l'un des alinéas de l'article 3 du présent arrêté, pourra être exercée par l'un ou l'autre des chefs d'unité présents :

- M. Serge WATTELIER, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de mission, secrétaire général,
- M. Dominique MAILHOT, ingénieur des mines, chef de la division développement industriel régional,
- M. André CATILLION, ingénieur divisionnaire des TPE (Equipement), chef de la division énergie,
- M. Etienne LARSABAL, ingénieur des mines, chef de la division environnement industriel et sous-sol,
- M. Gérard GARCIA, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, chef de mission, chef de la division contrôles techniques et de la surveillance des organismes,

ARTICLE 5 :

L'arrêté préfectoral SG-BCC n° 2005-717 du 27 septembre 2005 modifié, donnant délégation de signature à M. Stéphane CASSEREAU, ingénieur en chef des mines, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays de la Loire, est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement des Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Angers, le 3 avril 2007

Le Préfet de Maine et Loire

Signé : Jean-Claude VACHER

III - AVIS ET COMMUNIQUES